

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 DECEMBRE 2020

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, AIME Sophie, BONNEAU Jacques, BOUTONNET Madeleine, CALLET Nathalie, GAMON Jean-François, HEGOBURU Franck, ORIOL Christophe, PAROL Bernard

Approbation du dernier PV à l'unanimité

BUDGET 2021 - OUVERTURE DE CREDITS

Dans l'attente du vote du budget primitif 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'ouverture des crédits nécessaires.

Ces crédits seront repris au budget primitif 2021

ECOLE PRIVEE D'ANDANCE – PARTICIPATION FINANCIERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu l'état des élèves de la commune scolarisés à l'école privée d'Andance pour l'année scolaire 2020/2021, soit 6 élèves de primaire et 1 élève de maternelle.

Elle précise qu'il y a lieu d'accorder la participation financière calculée sur la base du coût de fonctionnement des élèves de l'école publique d'Andance soit 305 € par élève de primaire et 871 € par élève de maternelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'allouer à l'école privée d'Andance pour l'année scolaire 2020/2021 la somme de 305 € par élève de primaire et 871 € par élève de maternelle**

ECOLE PRIVEE DE ST CYR – PARTICIPATION FINANCIERE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de l'école privée de St Cyr, une demande de participation financière pour un enfant de maternelle scolarisé dans leur établissement.

Elle précise qu'il y a lieu d'accorder la participation financière calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève maternelle de l'école publique de St Cyr soit 1 392.03 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'allouer à l'école privée de St Cyr pour l'année scolaire 2020/2021 la somme de 1 392.03 € pour un élève de maternelle**

TDF - RENOUELEMENT DU BAIL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 28 octobre 2020, il été décidé de ne pas donner une suite favorable à l'offre de TDF pour l'achat de la parcelle A 1415 (relai TV) mais d'accepter la prorogation du bail arrivant à échéance le 4 février 2023.

Pour cela, elle propose au Conseil Municipal de valider le nouveau bail proposé par TDF pour une durée de 20 années à compter de la date de signature par les parties.

Après avoir pris connaissance du document et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Madame le Maire à signer le nouveau bail proposé par TDF**

DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaire, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs ainsi que les travaux d'aménagement des arrêts et notamment la mise en accessibilité dans le cadre de son schéma directeur-agenda d'accessibilité programmée régional (SDAP)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE la fourniture et la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt 'Les barges' commune de St Etienne de Valoux (sens Annonay Valence)**
- **ACCEPTE l'aménagement de l'arrêt de car « Le Centre » (sens Annonay-Valence) ainsi que la fourniture et la pose d'un abri voyageur à cet arrêt et SOLLICITE une subvention de 80 % dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône- Alpes (montant escompté 3660 €)**
- **DECIDE de réaliser les travaux nécessaires pour la mise en accessibilité de l'abri bus existant « Le Centre » (sens Valence-Annonay) et SOLLICITE une subvention de 80 % dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (montant escompté 2552 €)**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers**

ACHAT DE TERRAIN POUR MISE EN PLACE D'UN ABRI BUS AUX BARGES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la décision de la mise en place d'un abri bus aux Barges (sens Annonay-Valence), il est nécessaire d'acquérir une partie des parcelles A 1267 et 1275 appartenant à M. Xavier BRUYERE

Elle précise qu'après avoir validé avec la Région la superficie nécessaire au projet, un métrage devra être réalisé par un géomètre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès d'un géomètre et à signer tous les documents se rapportant à cette décision**

ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE « FACULTATIVE » MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET CONSEILS EN ENERGIE PARTAGES

Madame le Maire expose l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune adhère à cette compétence, afin de lui permettre de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services suivants :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,
- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

S'agissant du financement de cette compétence facultative pour les collectivités qui décideront d'y souscrire, une contribution de 0,40 euros par habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Il indique également que ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE l'adhésion à compter de l'exercice 2020, de la commune à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique, dans ces domaines.**

SALLE D'ANIMATION RURALE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de Pass Territoires**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour une subvention dans le cadre du bonus relance 2020/2021 à hauteur de 25 % soit un montant de 143 640 €**
- **DECIDE de solliciter l'Etat pour une demande de subvention dans le cadre de la DSIL/DETR et VALIDE le nouveau plan de financement et l'étude d'impact financier**

DEVIS

Sont validés les devis suivants :

- **Eurl AIME : élagage sur divers sites pour un montant de 888 € TTC**
- **BP SERVICES : entretien des espaces verts pour un montant annuel de 4 600 €**
- **DS WEB : impression des cartes de vœux pour 188.40 € TTC**
- **DS WEB : mise en forme et impression du livret d'accueil en 250 exemplaires pour 324 € TTC**

INFORMATION

- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau et les travaux de réfection du chemin de la chapelle débiteront courant janvier 2021.